

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2022-10 (2022-06-26)

Révision du Règlement de l'APVA / AGA 2022

Le Conseil d'administration travaille depuis plusieurs mois à une révision de l'ensemble des Règlements de l'APVA afin d'en actualiser le contenu. Un travail colossal ! Ce projet de modifications vous sera transmis prochainement dans le cadre des communications afférentes à l'Assemblée générale annuelle (AGA). Il sera donc porté à l'ordre du jour de l'AGA 2022 et soumis à votre approbation.

Plusieurs propriétaires ont reçu une proposition de modifications au Règlement no 4 acheminée directement par certains autres propriétaires le 22 juin dernier. Cette proposition sera aussi présentée à l'AGA 2022. Veuillez noter toutefois que le contenu de cette proposition ne reflète pas l'opinion du Conseil d'administration ni sa perception de la situation.

Cela dit, nous apprécions des échanges positifs à l'AGA quant aux normes architecturales et leur application. Le Conseil pourra alors fournir tout l'éclairage requis et faire rapport sur celle-ci, comme à chaque année.

Nous vous rappelons que l'AGA aura lieu le 8 août 2022 à 19h à l'Auditorium des Tisserands de la bibliothèque municipale de Magog.

Votre conseil d'administration